



Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

Sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le
Territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie



Comité régional de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les interventions d'urgence et
de sauvetage hors réseau routier.

Date du dépôt : 14 mai 2018
Résolution numéro #10288-05-2018
Date de révision : 10 février 2026
Résolution numéro : 12822-02-2026

Coordination

Andie Packwood Cloutier
Ministère de la Sécurité publique
Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-
Madeleine

Équipe originale de rédaction

Andie Packwood Cloutier
Ministère de la Sécurité publique

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire trésorier
MRC de La Haute Gaspésie

Carol Dugas,
Directeur incendie

Frankie Lévesque
Directeur des opérations Groupe Radisson Inc

Pascal Lévesque (Sépaq)
Directeur, Parc national de la Gaspésie

Bermance Drouin, (Sépaq)
Directeur, Réserve faunique des Chics-Chocs

Gilles Demers
Sûreté du Québec, poste de Sainte-Anne-des-Monts

Responsable de la révision du PLIU

Patrick Lalonde, Consultant externe – Icarium Groupe Conseil

Les municipalités suivantes ont collaboré à l'élaboration du protocole d'urgence :

Ville de Cap-Chat

Ville de Sainte-Anne-des-Monts

Municipalité de La Martre

Municipalité de Marsoui

Municipalité de Rivière-à-Claude

Municipalité de Mont-Saint-Pierre

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

TABLE DES MATIÈRES

1-INTRODUCTION	6
1.1 PRESENTATION TERRITORIALE DE LA MRC DE LA HAUTE GASPESIE	7
1.2 ÉVACUATION DES VICTIMES LOCALISEES A L'EXTERIEUR DU RESEAU ROUTIER	10
1.3 DIVISION DU TERRITOIRE	12
2- RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE	13
3- TÉLÉCOMMUNICATION	15
3.1 RADIOCOMMUNICATION	15
3.2 COUVERTURE CELLULAIRE	16
3.3 MOYENS PRIVILEGES POUR REJOINDRE LES SECOURS	17
4- MISE EN ALERTE ET MOBILISATION DES INTERVENANTS	21
4.1 TERRITOIRES DES MUNICIPALITES ET TNO	21
4.2 PARC NATIONAL DE LA GASPESIE ET RESERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCS	22
5- SCHÉMATIQUE DE MISE EN ALERTE	24
6- RÔLES ET RESPONSABILITÉS	26
6.1 REPOUNDANT DE LA COORDINATION DE L'INTERVENTION	26
6.2 REPOUNDANT DU SOUTIEN MEDICAL	28
6.3 CORPS DE POLICE	28
7- GESTIONNAIRES DE TERRITOIRES	30
8- POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE	31

TABLEAUX

page

Tableau 1 Synthèse communication radio	16
Tableau 2 Matériel disponible dans les casernes	18
Tableau 3 Matériel disponible dans les casernes	19
Tableau 4 Points GPS - rencontre avec ambulance	32
Tableau 5 Exemple d’affiche terrain- points de rencontre avec ambulance	36

CARTES

A- MRC de La Haute-Gaspésie et MRC avoisinantes	7
B- Municipalités et TNO	8
C Points de service en urgence	20
D- Casernes SSI de la MRC de La Haute-Gaspésie	27
E- Points d’évacuation d’urgence	37

FICHES

Fiche 1 Vérification avant départ SSI	38
Fiche 2 Fiche pour recueillir l’information	39
Liste des sigles	40

1- Introduction

Le présent document consiste à synthétiser principalement les divers éléments de coordination du processus de sauvetage et d'évacuation des blessés à l'extérieur du réseau routier, ce qui inclut les sentiers de véhicules hors route (VHR), le tout à l'intérieur des TNO Mont-Albert et Coulée des Adolphe, les municipalités de la MRC, ainsi que le Parc national de la Gaspésie et la Réserve faunique des Chic-Chocs.

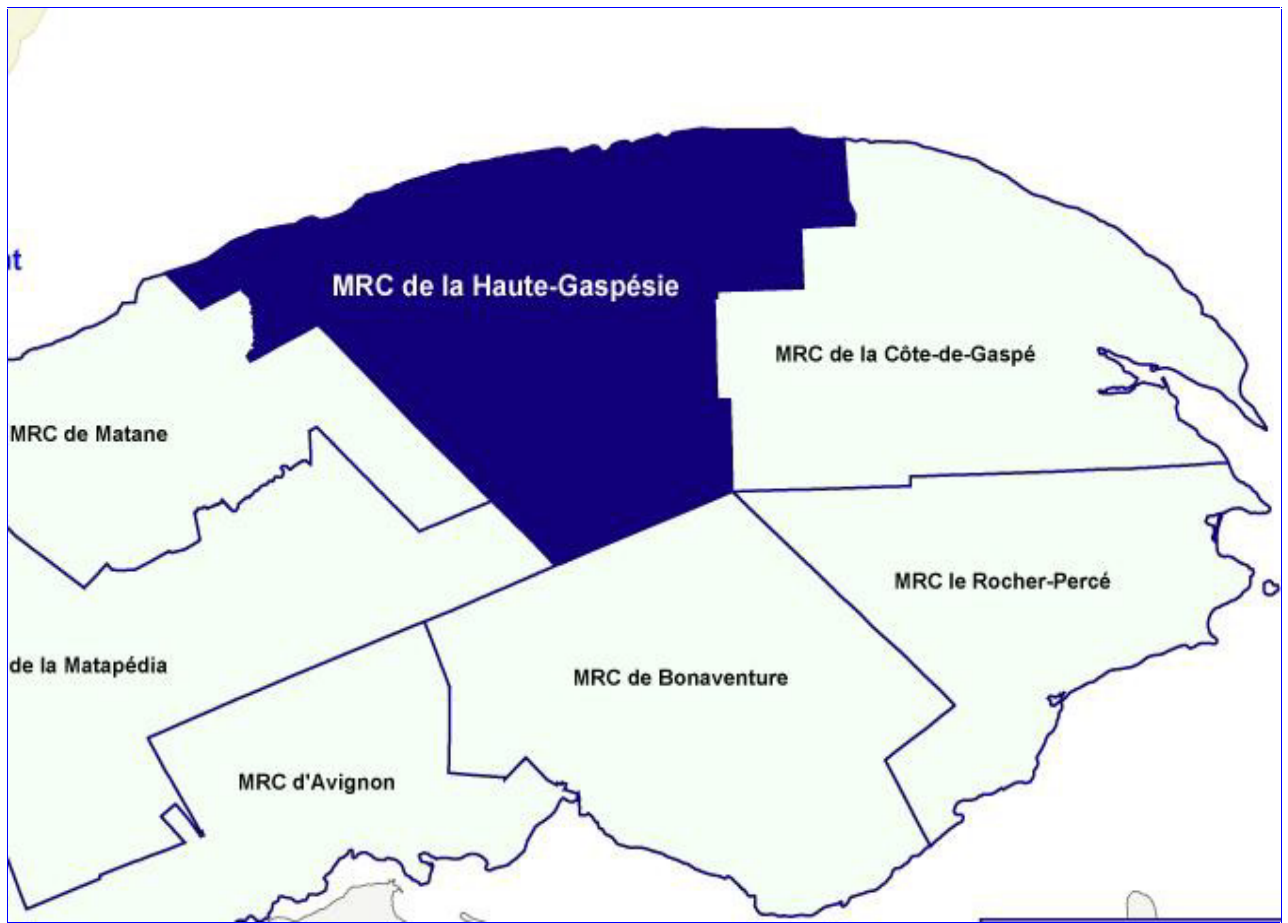
Ce plan doit constituer un outil de travail et de consultation, mis de l'avant pour les différents services de sécurité incendie (SSI), les techniciens ambulanciers (TAP), les gardes de parcs œuvrant dans les territoires de la Sépaq, ainsi que les policiers de la Sûreté du Québec et autres partenaires.

Nous vous présentons dans le présent document, un sommaire du territoire couvert, les problématiques rencontrées, la façon de faire en termes de sauvetage et d'évacuation, les recommandations suggérées afin de maximiser la couverture du territoire, et ce tout en tenant compte de la sécurité des intervenants.

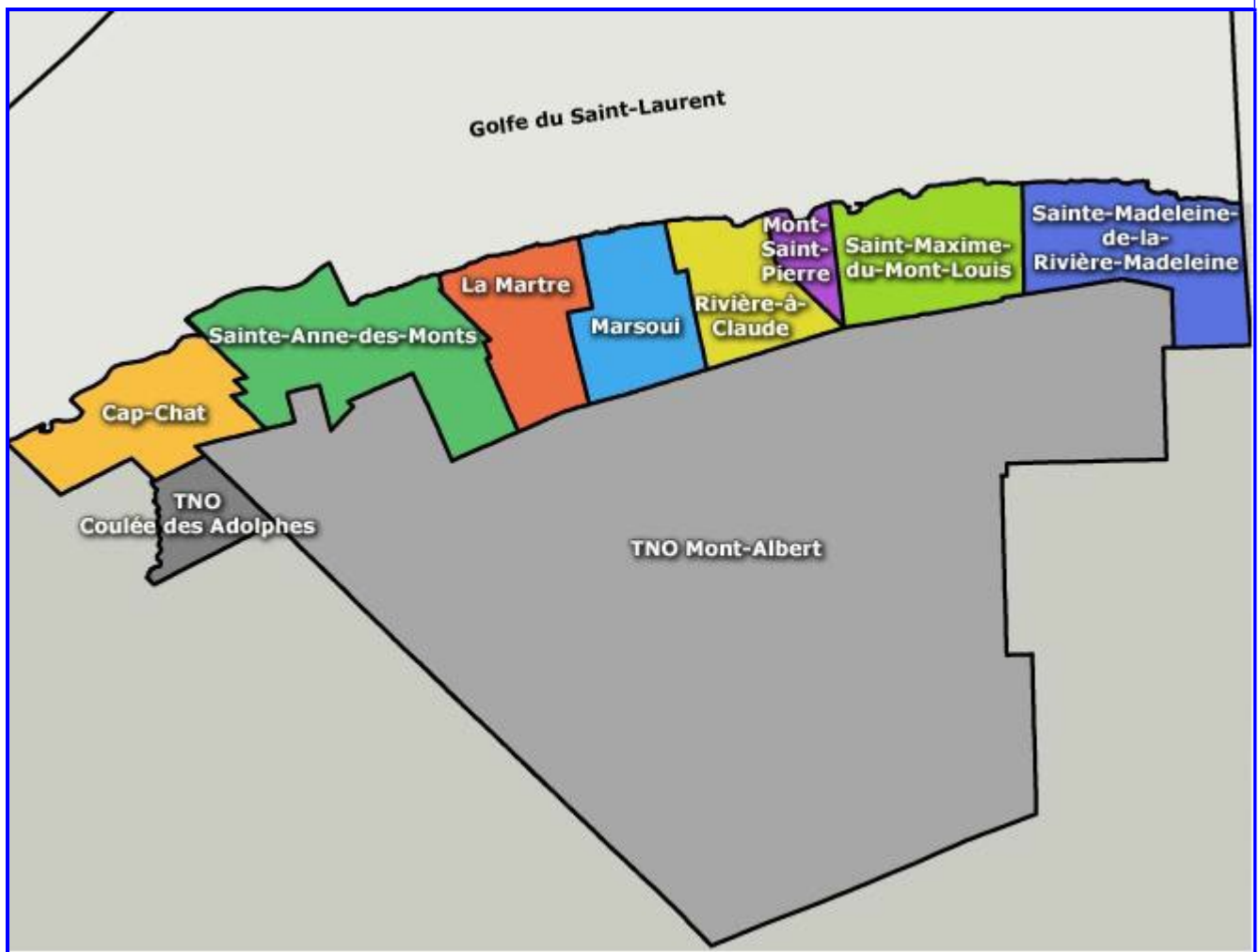
Ce document se veut évolutif et doit s'adapter aux changements qui peuvent survenir.

1.1 Présentation territoriale de la MRC de La Haute-Gaspésie

Carte A- MRC de La Haute Gaspésie et MRC avoisinantes



Carte B- Municipalités et TNO de la MRC de La Haute Gaspésie



La MRC de La Haute-Gaspésie, située sur le grand territoire de l'Est-du-Québec, est composée de huit municipalités, dont deux villes et des Territoires non organisés (TNO). Elle fait partie de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et s'étend sur près de 138 kilomètres, couvrant ainsi un grand territoire de 5 192,79 kilomètres carrés, dont plus de 3 600 km² sont situés dans les TNO

Elle est limitée à l'ouest par la MRC de La Matanie, à l'est par la MRC de La Côte-de-Gaspé et au sud par la MRC de Bonaventure.

Sa position géographique lui confère un statut touristique particulier puisqu'elle se situe à l'entrée nord de la péninsule gaspésienne et qu'elle est la porte d'entrée du Parc national de la Gaspésie.

Le présent document concerne principalement les deux TNO, soit le TNO Mont-Albert et celui de la Coulée des Adolphe. Ces deux territoires couvrent près de 70 % de l'ensemble de la MRC de La Haute Gaspésie.

Ces deux territoires sont caractérisés par la prédominance du couvert forestier ; la présence de massifs montagneux d'importance telle que les monts Jacques-Cartier (1268m), Richardson (1180m), Albert (1151m) et Logan (1150m), qui font partie intégrante du Parc national de la Gaspésie (attrait touristique majeur du territoire) et par la présence de la Réserve faunique des Chic-Chocs. Cette dernière borde le Parc national de la Gaspésie et est en fait un lieu privilégié en terme halieutique et cynégétique. On y retrouve également de nombreux monts culminants les 900 mètres d'élévation. Autour de ces deux lieux hautement prisés par les amateurs de la nature, nous retrouvons le territoire dit « libre » ou il y a omniprésence d'exploitation forestière et de travaux d'aménagement. La chasse, la pêche, la villégiature et l'exploitation de parc éolien complètent l'ensemble des activités humaines sur le territoire. Autres lieux à tenir compte dans le présent document sont : le site récréatif de St-Octave de l'Avenir et une partie de la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de Cap-Chat.

On comprendra que ces lieux attirent des milliers d'utilisateurs. À titre d'exemple, le Parc national de la Gaspésie a attiré 900 000 visiteurs en 2024-2025 alors que la Réserve faunique des Chic-Chocs est fréquentée annuellement par près de 15 000 visiteurs.

1.2 Évacuation des individus localisés à l'extérieur du réseau routier

Toute activité à l'extérieur du réseau routier, aussi banale soit-elle, comporte des risques d'une certaine importance. C'est pourquoi il est très important que les usagers du territoire prennent conscience des risques inhérents aux activités, connaissent et respectent leurs capacités et disposent des équipements appropriés. À ce titre, un plan de communication et des feuillets d'informations ont été élaborés par Services Québec à l'automne 2015 et ont été distribués aux gestionnaires de territoires au printemps 2016. L'ensemble de la documentation est actuellement disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-civile/soutien-partenaires/cadre-reference-hors-reseau-routier>

En dépit des efforts de prévention déployés, il est tout de même possible qu'un accident survienne et qu'il nécessite l'intervention d'une équipe de secours. En collaboration avec les municipalités du territoire, la MRC a élaboré un protocole pour les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) destiné à couvrir les diverses éventualités susceptibles de causer préjudice aux usagers du territoire.

Cette démarche vise à répondre aux recommandations du *Rapport du Protecteur du citoyen*¹, produit en 2013, à la suite d'une plainte d'un citoyen devenu tétraplégique à cause d'une chute dans un chalet situé dans un milieu isolé. L'analyse de cette plainte a fait ressortir un manque d'organisation des services d'intervention d'urgence. Dans cette optique, il est proposé de favoriser l'organisation régionale des services d'intervention d'urgence hors route, afin que toute victime d'un incident ou d'un accident qui survient à l'extérieur du réseau routier puisse être pris en charge de façon convenable. Elle se veut aussi une précieuse aide auprès des intervenants d'urgence susceptible d'être contactés. Ce protocole se concentrera uniquement sur les sauvetages en milieu terrestre, mais cela n'empêche pas que la région se dote de plans d'urgence spéciaux, dans l'avenir, pour les sauvetages plus spécialisés.

¹ Protecteur du citoyen, « L'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier- Une desserte à optimiser pour sauver des vies », 28 mars 2013, 48 p.

Le bon déroulement des interventions dépend principalement de deux facteurs : les ressources humaines et les ressources matérielles disponibles pour le sauvetage. Les intervenants doivent être informés des procédures de prévention et d'intervention à suivre pour assurer un fonctionnement optimal des mesures prévues dans ce protocole d'intervention d'urgence. Ce dernier doit aussi guider efficacement les intervenants sur la disponibilité et la localisation du matériel conçu pour répondre aux différentes situations de sauvetage envisageables. Dans une autre optique, il est important de relever, d'une manière formelle, toutes les informations pertinentes relatives à un accident ou un incident sous forme de rapport d'événements. Cette approche facilite l'identification des problèmes et des correctifs à apporter.

L'atteinte des objectifs du présent document exige que ce dernier soit facilement modifiable pour assurer sa mise à jour et son perfectionnement. Le plan doit aussi être un outil de travail accessible et fonctionnel pour assurer les suivis qui y seront prescrits. Il incombe à la MRC de La Haute-Gaspésie de veiller à appliquer les mesures indiquées dans le plan et à en assurer sa mise à jour.

Enfin, considérant que les pratiques de plein air et que les méthodes de prévention et d'intervention sont toujours en évolution, il est important de considérer l'adaptabilité du plan de mesures d'urgence en tant que document modifiable pour répondre aux nouveaux besoins ou améliorer les mesures existantes.

1.3 Division du territoire

La couverture du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, pour les interventions de sauvetage en milieu isolé, se divise en trois ;

1. **Territoire des municipalités** où l'on retrouve des boisés, champs, érablières, fermes et/ou l'accès au service ambulancier pourrait être problématique.
2. **Territoire à gestion particulière, tel le Parc national de la Gaspésie et la Réserve faunique des Chic-Chocs**, où l'intervention d'urgence peut être effectuée par les gardes de parc, un service de sécurité incendie (SSI) concerné ou bien les deux conjointement.
3. **Le territoire TNO de la MRC** où interviennent essentiellement les SSI.

Dans ces trois (3) territoires, l'entreprise ambulancière et la Sûreté du Québec interviennent également avec les SSI.

2- Répertoire téléphonique

Le répertoire téléphonique se veut un outil efficace et accessible pour traiter efficacement une situation d'urgence. Il permet d'identifier les ressources disponibles en matière de sécurité civile sur le territoire et de minimiser le temps de réaction et d'intervention des premiers répondants lors d'une situation d'urgence.

Considérant les informations confidentielles que contient ce document, il doit demeurer à l'usage exclusif des intervenants d'urgence.

Répertoire téléphonique pour urgence hors route

Nom	Fonction	Coordonnées
SSI Sainte-Anne-des-Monts (casernes 38) et Marsoui (casernes 39)		
Steeve Dumont	Directeur incendie	Bureau : (418) 763-5511 p. 301
		Courriel : incendie@villesadm.net
SSI Saint-Maxime-du-Mont-Louis (casernes 40)		
Dany Bergeron Renaud Robinson	Directeur général (DG) Chef aux opérations (CO)	Bureau : (418) 797-2310
		Courriel : direction@st-maxime.qc.ca
SSI Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (casernes 41)		
Vital Côté André Huet	Directeur général (DG) Capitaine de casernes (C)	Bureau : (418) 393-2428
		Courriel : dg@stemadeleine.ca
SSI Cap-Chat (casernes 37)		
Éric Savard	Directeur incendie	Bureau : (418) 786-5538
		Courriel : directionincendie@ville.cap-chat.ca
Sureté du Québec		
Cap-Chat / Mont-St-Pierre	Sainte-Anne-des-Monts	Poste : (418) 763-3344
Mont-St-Pierre / Madeleine	Grande Vallée	Poste : (418) 393-2020
Entreprise ambulancière		
Paraxion	Chef de garde	Bureau : (418) 763-7555
		Courriel : info@paraxion.ca

Clubs de VTT - Motoneige		
Club de Motoneige Tourelle	Tourelle	<i>Courriel : clubmotoneigetourelle@gmail.com</i>
Club de Motoneige Rapide-Blanc	Madeleine	<i>Courriel : clubrapideblanc@hotmail.com</i>
Club Quad Haute-Gaspésie	SADM	<i>Courriel : quadhg11157@gmail.com</i>
Club Quad Les Deux Phares	Mont-St-Pierre	<i>Courriel : clubquad2phares@hotmail.com</i>
Club motoneigiste Mont Logan	SADM	<i>Courriel : clubmontlogan133-01@outlook.com</i>
Gestionnaire de territoire		
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand, directeur	Bureau : (418) 797-5214
Réserve faunique de Matane	Dan Gagnon, directeur	
	Pascal Lévesque, directeur	Téléphone urgence PARC : (418) 967-0510
		Bureau : (418) 763-7494 p. 6080
	Gîte du Mont-Albert	Bureau : (418) 763-2288
Zec de Cap-Chat	Administration	Bureau : (418) 786-5255
		<i>Courriel : administration@zeccap-chat.ca</i>
Partenaires		
Avalanche Québec	Dominic Boucher, directeur général	Bureau : (418) 763-5315
		<i>Courriel : dominic@avalanchequebec.ca</i>
Destination Chic-Chocs	Samuel McInnis-Major	Bureau : (418) 763-7633
Extrême Chic-Chocs Motoneige hors-piste	Alain Thibault	
Sled Den – RAC Motoneige hors-piste	Motoneige hors-piste	
Le couloir – Ski Hors-Piste	Jean-Philippe Poulin	
Vallée Taconique	Motoneige hors-piste	<i>Courriel : info@valleetaconique.ca</i>
Village Grande-Nature	St-Octave de l'Avenir	Bureau : (819) 786-2349

3- Télécommunication

3.1 Radiocommunication

Les télécommunications radio sont un élément essentiel pour l'efficacité de l'intervention et la sécurité des intervenants.

Force est d'admettre qu'au moment d'écrire le PLIU, tous les intervenants fonctionnaient en vase clos et aucune interopérabilité n'était possible. Chaque service avait ses propres fréquences, ses propres répéteurs et ils avaient des types de modulations différentes telles analogique, numérique et numérique cryptées. La couverture terrain était différente de l'un à l'autre. La couverture radio des SSI ne couvrait pas les territoires du TNO, à quelques exceptions près, ce qui est encore le cas.

Présentement, seule la Sépaq et les SSI ont une bande de fréquence (VHF) compatible. La Sépaq a une couverture pratiquement à la grandeur du Parc national de la Gaspésie. À la suite d'une entente entre la Sépaq et les SSI du territoire, la Sépaq a permis la programmation de ses fréquences radio dans les radios portables et mobiles des SSI. Cette autorisation a permis une très grande amélioration dans les interventions compte tenu de la couverture des répéteurs radio de la Sépaq. Le SSI de la caserne 38 de Sainte-Anne-des-Monts possède une motoneige et un VTT équipés d'un radio mobile ainsi qu'un téléphone satellitaire. Pour les autres casernes, ceux-ci ne disposent que de radios portables.

Tableau 1
Synthèse des communications radio

SERVICE	FRÉQUENCE	MODULATION	CRYPTÉ
SSI	Réseau NOMADE	Numérique	Non
	Fréquences VTAC	Analogique	
SÉPAQ	Réseau NOMADE	Numérique	Non
PARAXION	Réseau RENIR	Numérique	Oui
SÛRETÉ DU QUÉBEC	Réseau RENIR	Numérique	Oui

Prendre note qu'il est possible d'utiliser un TG commun sur le réseau NOMADE entre la SÉPAQ et le SSI. Il existe aussi un TG commun entre les Paramédics et la SQ sur le Réseau RENIR. Il y a aussi une possibilité d'interopérabilité avec les fréquences VTAC qui étaient jusqu'à tout récemment sur les radios VHF des services paramédicaux et SQ.

3.2 Couverture cellulaire

La couverture cellulaire dotée de la technologie optique n'est présente que le long du littoral gaspésien, à l'intérieur des municipalités qui composent la MRC de La Haute-Gaspésie.

Malheureusement, aucune couverture cellulaire n'est disponible à l'extérieur des territoires municipaux. Par conséquent, ni les usagers du territoire, ni les intervenants en urgence ne peuvent se fier au téléphone cellulaire. Il est donc recommandé d'utiliser les différents systèmes de communication radio, même si ceux-ci ne sont pas tous interopérables.

Les intervenants utilisent le réseau NOMADE disponible pour les pompiers du SSI de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts. La Sûreté du Québec du poste de Sainte-Anne-des-Monts possède un téléphone satellitaire. Le coordonnateur de l'opération doit s'assurer que les intervenants soient au courant des différents moyens de communication mis à leur disposition, afin d'assurer le succès de l'opération et la sécurité des intervenants.

3.3 Moyens privilégiés pour rejoindre les secours

La centrale 911 demeure le moyen privilégié pour rejoindre les secours et mettre en branle une opération de sauvetage.

Cependant, un citoyen qui requiert du secours ne peut compter sur la fiabilité de son téléphone cellulaire dû à la couverture déficiente du réseau cellulaire dans les territoires non organisés. L'historique des appels nous apprend que certains usagers ont réussi à faire un appel au 911 via leur téléphone cellulaire dû au fait qu'ils étaient physiquement au sommet de montagnes élevées, et d'autres on réussit parce qu'ils étaient en possession d'un téléphone satellitaire ou possédaient une balise de détresse « SPOT ».

Par ailleurs, d'autres demandes de secours ont été faites à l'aide des gardes de parc qui patrouillent, notamment, dans le Parc national de la Gaspésie et la Réserve faunique des Chic-Chocs, et qui, grâce à la couverture de leur radio portable, rend possible de contacter le Centre de découverte et de services du Parc national de la Gaspésie à qui est relié l'appel au 911.

Tableau 2

Matériel disponible dans les différentes casernes incendie de la MRC de la Haute Gaspésie

Matériel	Caserne 37	Caserne 38	Caserne 39	Caserne 40	Caserne 41
Chapeau VTT/Motoneige	Oui	Oui	Non	Oui	Non
GPS	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Boussole	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Cartes topo.	Oui	Oui	Non	Non	Non
Habits de VTT	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Matelas coquille	Oui	Oui	Non	Non	Non
Trousse médicale	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Planche dorsale	Oui	Oui	Non	Oui	Non
DEA*	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Téléphone satellite	Non	Non	Non	Non	Non
Dispositif SPOT	Oui	Non	Non	Non	Non
Havre-sac	Oui	Oui	Non	Non	Non

*DEA signifie défibrillateur enfant adulte

Tableau 3

Matériel disponible dans les différentes casernes incendie

Matériel	Caserne 37	Caserne 38	Caserne 39	Caserne 40	Caserne 41
Remorques	Oui	OUI	Non	Oui	Non
Roue mule	Oui	Oui	Non	Non	Non
Motoneige	Oui	Oui	Non	Oui	Non
VTT/VTT chenilles	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Traîneau d'évacuation 4 saisons*	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Camion avec plateforme**	Oui	Oui	Non	Non	Non
Véhicule municipal pour remorque	Non	Non	Non	Oui	Oui

* Traîneau d'évacuation 4 saisons signifie : que cet équipement est équipé de roues et de patins interchangeables selon les saisons.

**Camion avec plateforme CHARMOSE signifie : une camionnette munie d'une plate-forme amovible permettant le chargement sécuritaire du VTT/Motoneige et du traîneau d'évacuation.

CARTE C

Points de service en urgence

Casernes incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie

Caserne 37 Cap-Chat

Caserne 38 Sainte-Anne-des-Monts

Caserne 39 Marsoui

Caserne 40 Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Caserne 41 Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine

Casernes de Paraxion

Point de service : Sainte-Anne-des-Monts

Point de service : Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Postes de la Sûreté du Québec (SQ)

Poste MRC de La Haute-Gaspésie /Sainte-Anne-des-Monts

Poste auxiliaire de la MRC de la Côte-de-Gaspé/Grande-Vallée

4- Mise en alerte et mobilisation des intervenants

Il est essentiel de définir le rôle de chacun des intervenants lors de ces opérations de sauvetage. Une coordination entre chacun des groupes d'intervenants est primordiale pour la mission à effectuer. Un seul leader doit voir à la coordination de tous.

Présentement, ce sont les pompiers des différentes casernes de la MRC de La Haute-Gaspésie qui sont appelés à intervenir pour ces sauvetages hors-route, mais ces opérations peuvent se faire en collaboration avec divers intervenants.

4.1 Territoires des municipalités et TNO

La caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38) et celle de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (40) sont situées aux extrémités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie et en périphérie des territoires hors réseau routier. Seules ces deux casernes, disposant d'équipements pour offrir le sauvetage hors-route, sont autorisées à intervenir, non seulement sur le territoire de leur propre municipalité, mais également sur le territoire des autres municipalités ainsi que des territoires non organisés (TNO) de la MRC, en vertu de ce PLIU. Les pompiers sont avisés, par téléavertisseurs ou cellulaire, via la centrale 911. En même temps les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) sont dépêchés. Le service de police (S.Q.) est également avisé.

Un point de rencontre défini par le CISSS (voir tableau 5) est établi suite à l'appel du 911 et tous les intervenants se rendent à ce point et établissent la stratégie d'intervention. Un point de rencontre autre que ceux déterminés au tableau 5 peut être également transmis par le 911.

Le SSI de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38) dépêche un maximum de 5 pompiers et les équipements nécessaires pour le sauvetage.

- Les pompiers et les équipements sont transportés via un camion de soutien (de type pick-up) sur lequel est installé une plateforme ayant pour acronyme CHARMOSE (chargement mobile sécuritaire) le véhicule est identifié 938 ;

- Sur cette plateforme, on y retrouve un VTT ou motoneige et le traîneau d'évacuation, un panier pour victime et une roue mule pour y amarrer le panier d'évacuation, le cas échéant ;
- Ces pompiers dépêchés peuvent être monopolisés pendant de nombreuses heures, compte tenu du parcours à effectuer, soit en véhicule incendie, VTT ou motoneige, et à pied, jusqu'à la victime.

En ce qui a trait à la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (40), la caserne a accès à une camionnette municipale pour transporter le traîneau d'évacuation au point de rencontre. Les motoneiges ou VTT requis sont aussi dans la caserne de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (caserne 40). Cette caserne ne possède pas de téléphones satellitaires.

Finalement, les casernes de Cap-Chat (caserne 37), Marsoui (caserne 39), Saint-Maxime-du-Mont-Louis (caserne 40) et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (caserne 41) peuvent être appelées en entraide aux pompiers de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (caserne 38), si nécessaire, tel que défini par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

4.2 Parc national de la Gaspésie et Réserve faunique des Chic-Chocs

Si l'intervention a lieu dans le Parc national de la Gaspésie, ou dans la Réserve faunique des Chic-Chocs, une procédure similaire est mise en place, telle que mentionné plus haut. De plus, un garde de parc (si disponible) se joindra aux pompiers, puisque celui-ci possède une expertise territoriale importante à la réussite du sauvetage.

Mais, il peut arriver que le garde de parc ne soit pas disponible dû à la saison d'opérations ou aux horaires de travail de celui-ci. Le SSI devra alors intervenir sans l'apport des gardes de parc. Le Parc national de la Gaspésie possède également des équipements de secours en montagne et ce sont les gardes de parc qui, à l'occasion, vont effectuer certains sauvetages.



*** Carte représentant le Parc national de la Gaspésie ainsi que la Réserve faunique des Chic-Chocs. Les localités formant la MRC de La Haute-Gaspésie y figurent également.

5- Schématique de mise en alerte

**La CAUREQ (CU9-1-1)
reçoit l'appel**



- Transfère l'appel au CCS (centre communication santé)
- Avise le SSI concerné en fonction du territoire visé
- Avise le service de police concerné



Tous les intervenants se rejoignent au point de rencontre
ambulance (REXFORET INC.)
ou le point de rencontre tel que spécifié par la
CAUREQ (9-1-1).

En résumé le SSI doit :

- 1.** Dépêcher l'équipe d'intervention, à la suite de l'alerte initiale ;
- 2.** Se rendre au point de rencontre avec les véhicules et équipements requis ;
- 3.** Procéder au transport sécuritaire des TAP vers la victime ;
- 4.** Assister les TAP dans leurs manœuvres et permettre l'évacuation de la victime de façon sécuritaire ;
- 5.** Procéder au transport des TAP et de la victime vers le véhicule ambulancier en attente ;
- 6.** Colliger les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- 7.** Au retour en caserne, voir au nettoyage et remise en place des équipements.

6- Rôles et responsabilités

6.1 Répondant de la coordination de l'intervention

Ce sont les SSI qui assurent la coordination de l'intervention, étant les premiers intervenants appelés sur un sauvetage, et possédant certains équipements nécessaires à l'intervention.

Avant le départ de la caserne, un officier s'assure, via une liste de vérification (Fiche1), que tous les équipements sont présents et bien sécurisés sur le véhicule d'intervention.

Le SSI dépêche toujours un officier, lors d'une intervention hors réseau routier, puisque son rôle est d'assurer la coordination de l'équipe d'intervention, en plus de faire le lien entre le SSI, les TAP et le garde de parc, s'il y a lieu. Celui-ci demeure au véhicule incendie et assure le poste de commandement. Il a à sa disposition une radio qui permet de faire le suivi et transmettre les codes de radio communication nécessaire à la centrale 911.

Si l'intervention a lieu dans le Parc national de la Gaspésie ou dans la Réserve faunique des Chic-Chocs, il s'assure de mettre le lien de radio communications sur les fréquences de la Sépaq. Il doit toujours garder un lien radiophonique entre le poste de commandement et les intervenants terrain afin de pouvoir demander des ressources supplémentaires nécessaires et assurer ainsi la sécurité de l'équipe d'intervention. Au retour de la victime au véhicule ambulancier, l'officier collige les informations nécessaires à la rédaction du rapport.

Afin d'assurer la sécurité des pompiers, une balise de localisation par satellite de type « SPOT » est installée sur le VTT/Motoneige de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38) et permet de suivre, en temps réel, le trajet emprunté pour la mission de sauvetage. Le suivi se fait sur un écran d'ordinateur à la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38). De plus, cette façon de faire permet de colliger les positions GPS à des fins de statistiques, rédaction de rapport et d'évaluation de l'intervention.

Les services de sécurité incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie doivent s'assurer que les intervenants participant aux opérations de sauvetage

aient reçu la formation nécessaire et qu'ils possèdent les équipements requis, comme indiqué dans les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie. Ils s'assurent de faire le suivi sur la formation des intervenants, et sur le bon état de fonctionnement des équipements.

Prendre note que les SSI de la MRC interviennent uniquement lors des sauvetages hors-route. Lors des sauvetages hors-pistes, c'est-à-dire hors des sentiers balisés, les pompiers demeurent en support aux intervenants mais n'ont pas les équipements ou la formation pour offrir le service de sauvetage.

À la suite des interventions, des séances d'analyse rétrospective (post mortem) ont également lieu afin d'analyser les points forts et faibles de l'intervention.

Carte D

Carte de l'emplacement des casernes incendie de La Haute-Gaspésie.



6.2 Répondant du soutien médical

Le territoire est couvert par le service ambulancier Paraxion. Celui-ci a deux points de service, l'un à Sainte-Anne-des-Monts et l'autre à St-Maxime-du-Mont-Louis. Le service ambulancier assure entièrement le soutien médical.

Afin de supporter les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP), les pompiers ont reçu une formation en réanimation cardio-respiratoire, DEA (défibrillateur/enfant/adulte) et des cours de secourisme.

Aucun service de premier répondant n'est présent sur le TNO.

Le ou les TAP qui se dirigent vers la victime doivent porter leur équipement de protection personnelle, de type « bunker » alors que le SSI doit s'assurer également de porter les équipements personnels de protection.

Les TAP interviennent uniquement lors des sauvetages hors-route. Lors de sauvetages hors-pistes, c'est-à-dire hors des sentiers balisés, les TAP demeurent en support aux intervenants, mais n'embarquent pas sur le traineau de sauvetage pour offrir les premiers soins puisqu'ils n'ont pas les équipements ou la formation pour offrir ce type de service.

6.3 Corps de police

Lorsqu'il s'agit d'une intervention qui implique une recherche relative à une disparition ou une scène qui requiert une enquête de police, le contrôle à l'accès de la scène et protection de celle-ci relèvent du corps de police concerné. En tout temps, les intervenants d'urgence doivent collaborer avec les représentants du corps policier présents, soit la Sûreté du Québec.

Les intervenants d'urgence pourront être requis pour fournir des équipements ou du personnel en renfort de la SQ.

De façon générale, la Sûreté du Québec s'implique et participe dans la majorité des cas d'accidents et de sauvetage hors réseau routier, notamment lorsqu'il s'agit d'un accident de véhicules hors route tels VTT ou motoneiges.

7- Gestionnaires de territoires

Plusieurs territoires à gestion particulière se retrouvent dans le TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie, notamment le Parc national de la Gaspésie, la Réserve faunique des Chic-Chocs, la Réserve faunique de la rivière Sainte-Anne et une partie de la ZEC de Cap-Chat. Les gestionnaires de ces territoires en milieu isolé doivent s'assurer de connaître le protocole d'intervention local (PLIU) et de le communiquer à leurs employés. Ils veillent également à la sécurité de leurs usagers et de leurs employés en effectuant l'entretien des sentiers, des véhicules et des équipements mis à leur disposition.

Les gestionnaires de territoire, se dotant de plans relatifs aux mesures d'urgence, doivent s'assurer que ceux-ci sont conformes au protocole d'intervention local du territoire concerné. De plus, ils doivent prendre les mesures à leur disposition pour aviser leurs usagers des contraintes inhérentes à leur territoire concernant les interventions d'urgence, notamment en informant ceux-ci des limites de couverture cellulaire, des secteurs plus dangereux et des conditions climatiques particulières. Ils doivent aussi informer les usagers des risques encourus par la pratique de certaines activités, et ce, en fonctions des contraintes actuelles.

Ils sont aussi responsables de l'entretien des points d'évacuations d'urgence qu'ils ont installés sur leur territoire. Lorsqu'une opération d'évacuation d'un blessé a lieu sur leur territoire, les gestionnaires sont mandatés pour orienter les équipes de secours sur le territoire et les supporter au niveau du personnel ou matériel, et ce, en cas de besoin.

Prendre note que certains territoires ont des activités saisonnières et pourraient ne pas être en mesure de fournir le support nécessaire.

8- Points d'évacuation d'urgence

Depuis 2013, la mise en place de points de référence permet à la population de repérer leur position en forêt. Une carte du territoire de la Gaspésie dans laquelle sont identifiés les points de rencontre pour l'ambulance, est produite par Rexforêt Inc. (New Richmond) en collaboration avec le comité de Circulation en forêt de l'ASSIFQ et approuvée par l'Agence de la santé et services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ces points de rencontre ont été géoréférencés et numérotés au moyen d'affiches sur le terrain, permettant ainsi à quiconque de communiquer facilement et rapidement sa position aux ambulanciers.

Rexforêt Inc. est responsable de recenser les nouveaux points de rencontre pour l'ambulance, de vérifier annuellement la présence et l'accessibilité des affiches et d'informer l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de tout changement.

Ces points d'évacuation, pour l'ambulance, servent également de point de rencontre pour les services de sécurité incendie et les corps policiers lorsque la victime n'est pas accessible par voies carrossables. Tel qu'il a été mentionné précédemment, il est important que les premiers intervenants arrivés sur les lieux, y demeurent jusqu'à l'arrivée du dernier intervenant, afin que celui-ci n'ait pas à chercher l'emplacement de l'intervention.

Tableau 4

Points d'évacuation d'urgence géoréférencés

Source KMZ	Nom du point	Latitude	Longitude
SEPAQ 2025	Abri La Croisée	48,90244311	-66,56300032
SEPAQ 2025	Abri La Serpentine	48,91343438	-66,14015638
SEPAQ 2025	Abri Le Pergélisol	48,9574216	-66,02667534
SEPAQ 2025	Abri Le Portage	48,94790306	-66,07100226
SEPAQ 2025	Abri Le Rabougris	48,9356503	-66,17553341
SEPAQ 2025	Abri Éole	48,98733838	-65,94840721
SEPAQ 2025	Auberge de Montagne des Chic-Chocs	48,83969764	-66,70617621
SEPAQ 2025	Belvédère Chute-du-Diable	48,92219908	-66,11530741
SEPAQ 2025	Camp FQME Mont-Lyall	48,792387	-66,078508
SEPAQ 2025	Camping de la Rivière	48,94726311	-66,12526027
SEPAQ 2025	Camping La Camarine	48,97339433	-65,99267785
SEPAQ 2025	Camping La Fougère	48,93501506	-66,24806106
SEPAQ 2025	Camping Lac Cascapédia	48,93441665	-66,31751178
SEPAQ 2025	Camping Le Kalmia	48,93211734	-66,4986247
SEPAQ 2025	Camping le Nénuphar	48,91633073	-66,33667072
SEPAQ 2025	Camping Le Saule	48,95585438	-66,40574639
SEPAQ 2025	Camping Mont Jacques-Cartier	49,02522333	-65,88274676
SEPAQ 2025	Camping Mont-Albert	48,934596	-66,11428196
SEPAQ 2025	Centre de Découverte et de Services	48,94749192	-66,12256685
SEPAQ 2025	Chalet 198	49,0653291	-65,53914587
SEPAQ 2025	Chalet Adam	48,97768087	-65,59945473
SEPAQ 2025	Chalet Branche Nord	49,00699131	-65,84807776
SEPAQ 2025	Chalet Le Petit Saut	48,98568008	-66,27139179
SEPAQ 2025	Chalet Mine Madeleine	49,00104644	-66,01256919
SEPAQ 2025	Chalet Secteur 16	48,80462246	-65,91473482
SEPAQ 2025	Chute Hélène	48,84520099	-66,70584608
SEPAQ 2025	Dépôt d'Urgence 1	48,87620207	-66,08248044
SEPAQ 2025	Dépôt d'Urgence 2	48,84859754	-66,10340049
SEPAQ 2025	Dépôt d'Urgence La Grande Cuve	48,91978374	-66,18120678
SEPAQ 2025	Dépôt d'Urgence Le Mur des Patrouilleurs	48,91252885	-66,14685055
SEPAQ 2025	Dépôt d'Urgence Mont-Logan	48,88903196	-66,63654241
SEPAQ 2025	Fosse au Fer	49,03075949	-66,47597846
SEPAQ 2025	Fosse Beaumont	48,99560817	-66,44762092
SEPAQ 2025	Fosse Bouleaux	49,02699742	-66,47641949
SEPAQ 2025	Fosse du Castor	49,01262572	-66,46376469
SEPAQ 2025	Fosse Germaine	49,03493874	-66,47142814
SEPAQ 2025	Fosse Henriette	48,9915334	-66,44665728
SEPAQ 2025	Fosse L'Islet	49,02153775	-66,47458128
SEPAQ 2025	Fosse la Patate	49,01401996	-66,46662207
SEPAQ 2025	Fosse la Pierre Blanche	49,01470445	-66,47113926
SEPAQ 2025	Fosse La Roche	48,99004622	-66,44652567
SEPAQ 2025	Fosse le Cran	49,04072011	-66,47001136
SEPAQ 2025	Fosse Low	49,00618187	-66,45713654
SEPAQ 2025	Fosse Phyllis	49,01074383	-66,46038527
SEPAQ 2025	Fosse Piqué	49,04178923	-66,47394313
SEPAQ 2025	Fosse Plaqué-Maison	49,03329764	-66,4719464
SEPAQ 2025	Fosse Strawbridge	49,01674913	-66,47596031
SEPAQ 2025	Fosse Wason	49,00242181	-66,45832272
SEPAQ 2025	Gîte du Mont-Albert	48,94457185	-66,12210013
SEPAQ 2025	La Cache	48,6578237	-66,15724751
SEPAQ 2025	Les Chalets Madeleine	48,85940211	-65,8444211
SEPAQ 2025	Les Chalets Mont-Louis	49,083957	-65,7509368
SEPAQ 2025	Les Chalets Sainte-Anne	48,7964015	-66,04834627
SEPAQ 2025	Pont Pineault	48,86599442	-66,78173338
SEPAQ 2025	Rapides du Cran	48,98958135	-66,43988287
SEPAQ 2025	Refuge du Huard	48,93011914	-66,47647757
SEPAQ 2025	Refuge L'Arlequin	48,93503043	-66,11237433
SEPAQ 2025	Refuge La Buse	48,93528017	-66,11225921
SEPAQ 2025	Refuge La Chouette	48,89509258	-66,6011221
SEPAQ 2025	Refuge La Mésange	48,95363603	-66,41702154
SEPAQ 2025	Refuge La Nyctale	48,89580768	-66,59973236
SEPAQ 2025	Refuge La Paruline	48,93077015	-66,27296561
SEPAQ 2025	Refuge Le Bruant	48,93496172	-66,11329799
SEPAQ 2025	Refuge Le Carouge	48,92232943	-66,54459342
SEPAQ 2025	Refuge Le Corbeau	48,93515885	-66,11314154
SEPAQ 2025	Refuge Le Faucon	48,93478443	-66,11281896
SEPAQ 2025	Refuge Le Geai Gris	48,93512873	-66,11282483
SEPAQ 2025	Refuge Le Harfang	48,93470696	-66,11306558
SEPAQ 2025	Refuge le Pluvier	48,93386439	-66,318422
SEPAQ 2025	Refuge Le Roselin	48,95720743	-66,03354346
SEPAQ 2025	Refuge Le Tétrás	48,96955515	-65,99236769
SEPAQ 2025	Refuge Les Cabourons	49,12054181	-65,87616526
SEPAQ 2025	Refuge Secteur 4	48,91521341	-65,78471231
SEPAQ 2025	Sommet Ernest Laforce	48,91885671	-66,081505
SEPAQ 2025	Stationnement Lac aux Américains	48,95452065	-66,04316481
SEPAQ 2025	Stationnement Centre de Découverte et de Service	48,94708354	-66,12132683
SEPAQ 2025	Stationnement Champs de Mars	48,87013064	-66,10082144
SEPAQ 2025	Stationnement Coupe-Feu	48,92734036	-66,46102277
SEPAQ 2025	Stationnement Hog's Back	48,84249453	-66,09916618
SEPAQ 2025	Stationnement La Vallée	48,94894594	-66,12339095
SEPAQ 2025	Stationnement Mont Richardson	48,95078577	-66,05036549
SEPAQ 2025	Stationnement Mont-Ernest Laforce	48,92514102	-66,06288993
SEPAQ 2025	Stationnement Mont-Lyall	48,804949	-66,063647
SEPAQ 2025	Stationnement Rivière Cascapédia	48,88664273	-66,38807473
SEPAQ 2025	Stationnement Ruisseau-Isabelle	48,88092227	-66,1133529

Points de Ralliement	2	48,2813028	-65,6104731
Points de Ralliement	3	48,30206689	-65,57627055
Points de Ralliement	4	48,39467828	-65,63115942
Points de Ralliement	5	48,48631905	-65,62698167
Points de Ralliement	6	48,56865085	-65,66636781
Points de Ralliement	7	48,65102286	-65,69856537
Points de Ralliement	8	48,72030422	-65,65907745
Points de Ralliement	9	48,81183978	-65,66951792
Points de Ralliement	10	48,92078495	-65,64845978
Points de Ralliement	11	48,29518549	-65,49594581
Points de Ralliement	12	48,33103917	-65,45256742
Points de Ralliement	13	48,40612357	-65,47024539
Points de Ralliement	14	48,51709769	-65,33010513
Points de Ralliement	25	48,20729917	-65,20151733
Points de Ralliement	26	48,34325017	-65,17765842
Points de Ralliement	27	48,29366886	-65,28840156
Points de Ralliement	40	49,13947983	-65,19798731
Points de Ralliement	47	49,17116625	-65,39497095
Points de Ralliement	49	49,09142717	-65,5322842
Points de Ralliement	50	49,14636003	-65,53455908
Points de Ralliement	51	49,15133453	-65,69308628
Points de Ralliement	52	49,08454061	-65,75994806
Points de Ralliement	53	49,03593008	-65,87142311
Points de Ralliement	54	48,99329672	-65,85649142
Points de Ralliement	55	48,93756703	-65,84082081
Points de Ralliement	56	48,87648683	-65,97320631
Points de Ralliement	57	48,81782672	-66,09304742
Points de Ralliement	58	48,83185458	-65,81879275
Points de Ralliement	59	48,78455142	-65,937387
Points de Ralliement	60	48,79047175	-65,88800925
Points de Ralliement	61	48,70941175	-65,87987233
Points de Ralliement	62	48,64872761	-65,86338608
Points de Ralliement	63	48,57136855	-65,84029328
Points de Ralliement	64	48,49027454	-65,84743548
Points de Ralliement	65	48,37990473	-65,78705019
Points de Ralliement	66	48,64367525	-65,60660606
Points de Ralliement	68	48,43868341	-66,0232696
Points de Ralliement	69	48,48561577	-65,96397493
Points de Ralliement	70	48,42537364	-65,88447634
Points de Ralliement	71	48,55086026	-65,96849016
Points de Ralliement	72	48,61438889	-66,033032
Points de Ralliement	73	48,66590575	-66,00342322
Points de Ralliement	74	48,69887106	-66,01278789
Points de Ralliement	75	48,71724686	-66,06007389
Points de Ralliement	76	48,70708268	-66,15757495
Points de Ralliement	77	48,69207485	-66,21793638
Points de Ralliement	78	48,65552026	-66,15986901
Points de Ralliement	79	48,52060026	-66,09938899
Points de Ralliement	80	48,62271136	-66,41449281
Points de Ralliement	81	48,30824767	-65,99310128
Points de Ralliement	82	48,40043908	-66,10398222
Points de Ralliement	83	48,44647072	-66,16682792
Points de Ralliement	84	48,47825575	-66,19298078
Points de Ralliement	85	48,49250175	-66,24867883
Points de Ralliement	86	48,51168029	-66,36413887
Points de Ralliement	87	48,40545903	-66,34583158
Points de Ralliement	94	48,52540019	-66,43859383
Points de Ralliement	95	48,56474322	-66,47636669
Points de Ralliement	96	48,60137883	-66,49767714
Points de Ralliement	97	48,61379156	-66,62337925
Points de Ralliement	98	48,68750647	-66,5929405
Points de Ralliement	99	48,62500039	-66,70291472
Points de Ralliement	100	48,55032067	-66,59303606
Points de Ralliement	101	48,48818564	-66,61548758
Points de Ralliement	126	49,014386	-66,062827
Points de Ralliement	127	49,09221	-66,069742
Points de Ralliement	128	49,040871	-66,357375
Points de Ralliement	129	49,101966	-66,307197
Points de Ralliement	131	48,99081272	-66,70471636
Points de Ralliement	132	48,91272758	-66,71553431
Points de Ralliement	138	48,999503	-66,558398
Points de Ralliement	144	49,207852	-65,719454
Points de Ralliement	149	49,22495303	-65,20190099
Points de Ralliement	150	49,22277901	-65,20817804
Points de Ralliement	151	49,21769799	-65,219906
Points de Ralliement	152	49,21542598	-65,23121302

Points de Ralliement	153	49,21293103	-65,24213104
Points de Ralliement	154	49,21082097	-65,24167598
Points de Ralliement	155	49,20853003	-65,23863704
Points de Ralliement	156	49,20223799	-65,249661
Points de Ralliement	157	49,20144196	-65,26154436
Points de Ralliement	158	49,20042297	-65,27347702
Points de Ralliement	159	49,198803	-65,28435303
Points de Ralliement	160	49,20430002	-65,28117796
Points de Ralliement	161	49,20495899	-65,29327397
Points de Ralliement	162	49,21183501	-65,30010397
Points de Ralliement	163	49,21899903	-65,30276103
Points de Ralliement	164	49,22579198	-65,306398
Points de Ralliement	165	49,23646498	-65,29965998
Points de Ralliement	166	49,23950803	-65,30391597
Points de Ralliement	167	49,23858175	-65,31797979
Points de Ralliement	168	49,2439822	-65,32679321
Points de Ralliement	169	49,24931654	-65,33706221
Points de Ralliement	170	49,2485682	-65,34999941
Points de Ralliement	171	49,24307713	-65,35413573
Points de Ralliement	172	49,2408897	-65,36740068
Points de Ralliement	173	49,23304098	-65,37684298
Points de Ralliement	174	49,22694397	-65,37925998
Points de Ralliement	175	49,2217	-65,38978396
Points de Ralliement	176	49,22264792	-65,40210234
Points de Ralliement	177	49,22681054	-65,4095707
Points de Ralliement	178	49,22586984	-65,4209944
Points de Ralliement	179	49,2320297	-65,4271204
Points de Ralliement	180	49,23937274	-65,43514716
Points de Ralliement	181	49,24071888	-65,42290228
Points de Ralliement	182	49,24913071	-65,42161005
Points de Ralliement	183	49,25190054	-65,41897077
Points de Ralliement	184	49,25140858	-65,43551434
Points de Ralliement	185	49,25246025	-65,44752588
Points de Ralliement	186	49,25126323	-65,45862822
Points de Ralliement	187	49,25139701	-65,47174574
Points de Ralliement	188	49,248762	-65,48385858
Points de Ralliement	189	49,24693055	-65,49577706
Points de Ralliement	190	49,24763773	-65,5100496
Points de Ralliement	191	49,24691193	-65,52394713
Points de Ralliement	192	49,24385824	-65,53725767
Points de Ralliement	193	49,25210686	-65,54099283
Points de Ralliement	194	49,25556902	-65,55167138
Points de Ralliement	195	49,25521011	-65,56583696
Points de Ralliement	196	49,25400395	-65,57797907
Points de Ralliement	197	49,24757838	-65,58370457
Points de Ralliement	198	49,24474372	-65,58695071
Points de Ralliement	199	49,24487983	-65,59171238
Points de Ralliement	200	49,24064496	-65,60638516
Points de Ralliement	201	49,24140394	-65,62015194
Points de Ralliement	202	49,24446736	-65,6239144
Points de Ralliement	203	49,24735928	-65,6304579
Points de Ralliement	204	49,24020272	-65,63852774
Points de Ralliement	205	49,23949999	-65,63068597
Points de Ralliement	206	49,23968774	-65,64373526
Points de Ralliement	207	49,24533773	-65,65940036
Points de Ralliement	208	49,24699291	-65,67265433
Points de Ralliement	209	49,24405371	-65,6849453
Points de Ralliement	210	49,24072358	-65,69773567
Points de Ralliement	211	49,23643691	-65,70944149
Points de Ralliement	212	49,23257788	-65,72050938
Points de Ralliement	213	49,22918421	-65,73239802
Points de Ralliement	214	49,22512058	-65,73293481
Points de Ralliement	215	49,22146875	-65,73907346
Points de Ralliement	216	49,22081966	-65,74329542
Points de Ralliement	217	49,22494976	-65,75083184
Points de Ralliement	218	49,22134789	-65,7592575
Points de Ralliement	219	49,22106617	-65,77064197
Points de Ralliement	220	49,22475706	-65,77729083
Points de Ralliement	221	49,22650896	-65,78523268
Points de Ralliement	222	49,22105016	-65,78662885
Points de Ralliement	223	49,22476469	-65,79337637
Points de Ralliement	224	49,22278253	-65,80369223
Points de Ralliement	225	49,21998745	-65,80374266
Points de Ralliement	226	49,21085785	-65,80293258
Points de Ralliement	227	49,20283059	-65,80560899
Points de Ralliement	228	49,19903417	-65,8166794
Points de Ralliement	229	49,19239161	-65,81902779

Points de Ralliement	230	49,183105	-65,817353
Points de Ralliement	231	49,17383096	-65,81654202
Points de Ralliement	232	49,17086	-65,81532799
Points de Ralliement	233	49,17121204	-65,82130504
Points de Ralliement	234	49,17825099	-65,826375
Points de Ralliement	235	49,17865802	-65,83796399
Points de Ralliement	236	49,17476697	-65,84864898
Points de Ralliement	237	49,16668203	-65,84423298
Points de Ralliement	238	49,16169296	-65,85076299
Points de Ralliement	239	49,15912801	-65,85885898
Points de Ralliement	240	49,156853	-65,87180299
Points de Ralliement	241	49,151906	-65,86751497
Points de Ralliement	242	49,14611301	-65,87801901
Points de Ralliement	243	49,14206397	-65,88638096
Points de Ralliement	244	49,13510104	-65,8854691
Points de Ralliement	245	49,13201398	-65,87812403
Points de Ralliement	246	49,12341801	-65,87667896
Points de Ralliement	247	49,11405198	-65,87920899
Points de Ralliement	248	49,10869201	-65,87801398
Points de Ralliement	249	49,09996502	-65,88500096
Points de Ralliement	250	49,09240304	-65,88893702
Points de Ralliement	251	49,08964598	-65,89473797
Points de Ralliement	252	49,086054	-65,88566297
Points de Ralliement	253	49,08276703	-65,88127202
Points de Ralliement	254	49,07413602	-65,88059401
Points de Ralliement	255	49,06494602	-65,883166
Points de Ralliement	365	48,89033858	-66,65554681
Points de Ralliement	366	48,88430645	-66,66464168
Points de Ralliement	367	48,87949934	-66,66140081
Points de Ralliement	368	48,87768625	-66,67223031
Points de Ralliement	369	48,87232927	-66,67121424
Points de Ralliement	370	48,86776694	-66,6761756
Points de Ralliement	371	48,86358264	-66,6835141
Points de Ralliement	372	48,85853291	-66,68647453
Points de Ralliement	373	48,85481486	-66,68652032
Points de Ralliement	374	48,8505164	-66,68974447
Points de Ralliement	375	48,84370862	-66,69437874
Points de Ralliement	376	48,84372354	-66,70413786
Points de Ralliement	377	48,84175815	-66,71575184
Points de Ralliement	378	48,83778226	-66,72739799
Points de Ralliement	379	48,83341631	-66,73861189
Points de Ralliement	380	48,82962962	-66,75041897
Points de Ralliement	1000	48,77454328	-66,51142871
Points de Ralliement	1001	48,74570248	-66,65908365
Points de Ralliement	1002	48,67915946	-66,78786063
Points de Ralliement	1003	48,74913619	-66,79190642
Points de Ralliement	1004	48,93355217	-66,84879894
Points de Ralliement	1005	48,69019696	-66,97261609
Points de Ralliement	1008	48,79083639	-67,05136932
Points de Ralliement	1009	48,85870079	-67,11157324
Points de Ralliement	4301	49,20549615	-65,19412057
Points de Ralliement	5197	48,985246	-65,504503
Points de Ralliement	5198 (142)	48,973579	-65,582896

Tableau 5

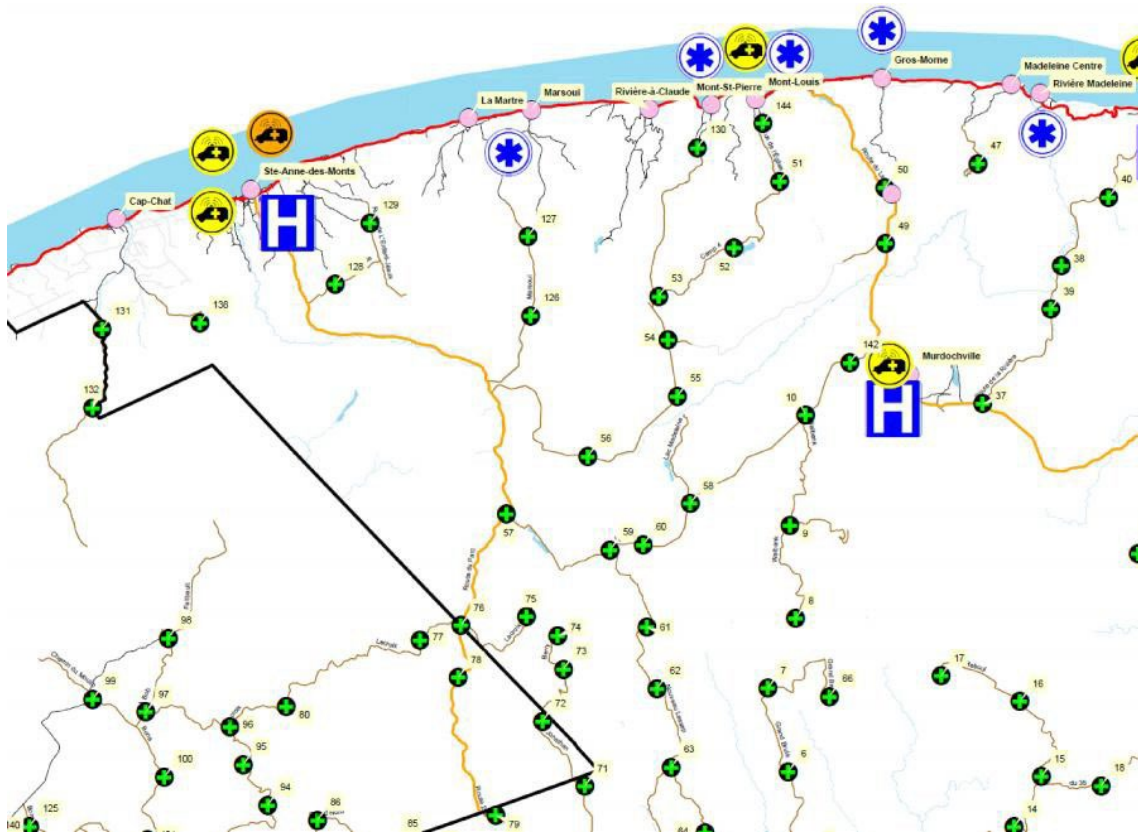
Exemple d'une affiche terrain pour les points d'évacuation d'urgence



Source Rexforêt inc

Carte E

Point d'évacuation d'urgence produit par Rexforêt Inc.



Fiche 1

SSI-SAUVETAGE EN MILIEU FORESTIER

FICHE VÉRIFICATION AVANT DÉPART

L'officier doit s'assurer des éléments suivants :

- S'assurer que : motoneige/VTT/traîneau soient bien amarrés sur la plateforme de l'unité 938 ;
- Que le panier/basket soit bien en place sur la plateforme ;
- Que la roue mule soit bien sécurisée dans son support ;
- Que les couvercles du traîneau soient fermés et sécurisés ;
- Que le dispositif SPOT soit mis en fonction ;
- Que la radio VHF sur la motoneige ou VTT soit fermée à l'arrêt du moteur sur les lieux, et au retour en caserne. Ouvert seulement lorsque le moteur est en fonction.

Équipements à apporter :

1. Les (2) sacs à dos
2. (10) Dix bouteilles d'eau (5 par sac à dos)
3. Casques de motoneige ou VTT
4. (2) Deux radios portatives VHF et NOMADE
5. GPS (insérer batterie)

Sur les lieux :

Réunir goupilles/chaînes /ceinture et autres petits objets et mettre dans le sac prévu à cette fin dans le coffre à côté du chauffeur.

Retour en caserne :

S'assurer que les équipements soient remis en place.

Fiche 2

Fiche pour recueillir l'information

Fiche pouvant être utilisée par un gestionnaire de territoire ou des agents de surveillance du territoire contenant les informations à fournir lors d'un appel à un centre d'urgence.

Type d'incident _____

Date

Heure

Description _____

Endroit/GPS _____

Point d'évacuation ou de rencontre le plus près (rencontre)

Information sur la victime :

Nom _____ Âge _____ DDN _____

Adresse _____ Poids _____ Langue _____

Conditions/état/blessure _____

La victime peut-elle marcher Oui _____ Non _____

Accompagnateurs :

Nom _____

Nom _____

Démarches entreprises _____

Consigné par _____

Liste des sigles

CAUMÉQ :	Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est du Québec
CCS :	Centre de communication santé
DEA :	Défibrillateur enfant adulte
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
PLIU :	Protocole local intervention d'urgence
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité incendie
TAP :	Techniciens ambulanciers paramédicaux
TNO :	Territoire non organisé
VHR :	Véhicule hors route
VTT :	Véhicule tout-terrain
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

Notes

Version projet adoptée en novembre 2017 (résolution #10077-11-2017)

Version finale adoptée en mai 2018 (résolution #10288-05-2018)

Version actualisée des contacts et certaines informations en février 2026
(résolution #12822-02-2026)

**Ce document a été produit par Yves Coulombe
A.P.C (aide au poste de commandement)
Service incendie de Sainte-Anne-des-Monts**
